

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 31 janvier 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DFA 10 Lancement d'une procédure de délégation du service public portant sur la gestion, la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel de gré à gré avec la SETE.

**M. Jean-François MARTINS, M. Julien BARGETON et
Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants, et L.1411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de passation d'une convention de délégation de service public relative à la gestion, la modernisation et l'exploitation de la Tour Eiffel (7e) en gré à gré avec la SETE;

Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement, en date du 16 janvier 2017 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission, Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission, et Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la passation d'une convention de délégation de service public relative à la Tour Eiffel.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à engager, sur la base du rapport joint à la présente délibération, la procédure de passation de gré à gré et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO